



APPEL À PROJETS

Création d'espaces verts multifonctionnels



à destination des
communes vaudoises
de plus de 6'000 habitants

CREATION D'ESPACES VERTS DE QUALITE MULTIFONCTIONNELS

Cahier des charges pour l'appel à projets

1. Contexte

Dans un contexte de changement climatique et dans le but de préserver les milieux et ressources naturels, le Conseil d'État a inscrit le renforcement de la nature dans l'espace bâti comme action de son programme de législation. Cette thématique est également développée dans le Plan d'action biodiversité 2019-2030. Le Grand Conseil a décidé en début d'année 2023 de compléter cette stratégie via l'adoption d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) visant à renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti.

Parmi les moyens débloqués, CHF 425'000.- sont destinés à un appel à projets pilotes communaux pour créer des espaces de nature d'envergure multifonctionnels. L'enveloppe financière prévue doit permettre de participer au financement de deux à quatre projets pilotes selon leur ampleur.

2. Objectifs

À travers cet appel à projets, la DGE-BIODIV souhaite soutenir un ou plusieurs projets pour la conception, la création ou l'amélioration d'espaces verts de qualité, favorisant une approche holistique qui intègre les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et la promotion de la santé de la population.

Une participation de 10% des frais d'étude n'est pas exclue, mais doit s'accompagner d'une garantie de réalisation du projet dans les 2 ans.

3. Conditions

3.1 Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets est destiné aux communes vaudoises de plus de 6'000 habitants et aux propriétaires privés de ces communes, pour autant que l'espace soit accessible au public.

3.2 Quels sont les critères à remplir ?

Pour être retenu, le projet soumis doit obligatoirement remplir les critères ci-dessous :

- L'affectation et la situation foncière permettent la réalisation d'aménagements à court terme ;
- Le projet doit s'étendre idéalement sur une surface d'au moins 4'000 m² ;
- Le projet doit participer à l'adaptation du territoire face aux changements climatiques en réduisant les îlots de chaleur urbains, en maximisant la perméabilité des sols et en optimisant la gestion naturelle des eaux pluviales. Il prévoit notamment la création d'un plan d'eau et ou une arborisation importante (min. 30% de couverture canopée à terme) ;

- Le projet doit permettre d'accueillir une biodiversité riche en intégrant des plantations diversifiées, adaptées à la station, favorisant la faune et la flore indigènes ;
- Le projet doit permettre à la faune locale de trouver refuge en intégrant un espace strictement dédié à la nature avec une haute qualité écologique ;
- Le projet doit offrir à la population des opportunités d'activités physiques, de détente et des zones de rencontre.

3.3 Quels projets ne peuvent pas être soutenus ?

Aucun financement ne sera accordé à des projets déjà achevés ou en cours de réalisation.

3.4 Délai de dépôt de candidature

Les dossiers sont à soumettre d'ici au 1^{er} juin 2024.

3.5 Sélection des projets

La sélection des projets sera faite par la DGE-BIODIV selon les critères de sélection suivants :

- Conformité du projet avec les objectifs du Plan d'action biodiversité (2019-2030) ;
- Conformité du projet avec le plan climat cantonal ;
- Originalité et caractère innovant des propositions d'aménagements ;
- Garantie d'un entretien professionnel, maintenant ou améliorant les qualités écologiques à long terme.

3.6 Montant de la subvention

Le montant de la subvention couvre au maximum 50% des coûts totaux. Le projet doit donc mobiliser d'autres sources de financement.

4. Documents à fournir

Le projet soumis doit être envoyé à la DGE-BIODIV et contenir les éléments suivants au format PDF :

- Brève explication (max. 2 pages A4) présentant le contexte et les objectifs du projet, ainsi que les résultats attendus à l'échelle locale ;
- Plan de situation de la zone retenue, avec affectation des parcelles concernées et situation foncière ;
- Plan ou illustration des aménagements projetés ;
- Calendrier intentionnel de la réalisation du projet ;
- Devis estimatif du projet ;
- Sources de financement possibles.

5. Contact et informations supplémentaires

Direction générale de l'environnement
Division biodiversité et paysage
Avenue de Valmont 30b – 1014 Lausanne

Personne de contact : Nicolas Nançoz
Téléphone : 021 316 01 41
Mail : nicolas.nancoz@vd.ch

6. Documents utiles

- [Cartographie des îlots de chaleur par commune](#) ;
- [Cartographie de la couverture arborée par commune](#) ;
- [Fiche C10](#) : « Haies d'essences indigènes », Boîte à outils pour les communes ;
- [Fiche D7](#) : « Mares et étangs », Boîte à outils pour les communes ;
- [Fiche D8](#) : « Ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales », Boîte à outils pour les communes ;
- [Fiche D10](#) : « Eclairage public et pollution lumineuse », Boîte à outils pour les communes ;
- [Fiche D11](#) : « Petit plus pour la nature en ville », Boîte à outils pour les communes ;

7. Ouverture de l'appel à projets

Date : 1er mars 2024